



LA BALANCE DES PAIEMENTS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

RAPPORT ANNUEL

2018

INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER

Agence de Polynésie française

21, rue du Docteur Cassiau
BP 583
98713 Papeete
Tél. +689 40.50.65.00
Fax +689 40.50.65.03

Siège social

115, rue Réaumur - 75002 Paris
Tél. +33 1 42 97 07 00
Fax +33 1 42 97 06 44

SOMMAIRE

1	LA BALANCE DES PAIEMENTS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	3
1-1	Synthèse	3
1-2	Compte de transactions courantes	4
1-3	Compte financier	11
2	LES TABLEAUX STATISTIQUES	14
3	LA MÉTHODOLOGIE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS	17
3-1	Principes généraux de la balance des paiements	17
3-2	Concepts et définitions clés	18
3-3	Sources statistiques	18
3-4	Principales rubriques de la balance des paiements	19

Encadrés

Encadré 1 - Les versements publics nets	10
Encadré 2 - Les révisions des données antérieures de la balance des paiements	13

1

LA BALANCE DES PAIEMENTS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

1-1 Synthèse

La conjoncture conserve une tonalité positive : l'indicateur du climat des affaires est toujours situé à un niveau élevé et la croissance économique accélère, +2,5 % en 2018 (+2,4 % en 2017 et +1,8 % en 2016), selon les premières estimations des Comptes économiques rapides (CEROM)¹, dynamisée par la consommation des ménages et l'investissement.

Un excédent du compte de transactions courantes en réduction

L'excédent du compte de transactions courantes se contracte pour la deuxième année consécutive : la hausse des recettes touristiques ne suffit pas à compenser celle des importations de biens liée au dynamisme de l'économie.

Des sorties nettes dans le compte financier

En 2018, le compte financier fait apparaître des sorties nettes de capitaux tant pour les investissements directs (-7,4 milliards de F CFP) que pour les investissements de portefeuille (-1,5 milliard de F CFP) et les autres investissements (-3 milliards de F CFP).

Tableau 1 Principaux postes de la balance des paiements (soldes)

En millions de F CFP	2016 (r)	2017 (r)	2018
Compte des transactions courantes (I) dont	48 102	35 536	27 841
Biens	-141 204	-156 182	-167 567
Services	65 926	66 295	72 152
Revenus	57 130	59 337	60 575
Transferts courants	66 250	66 086	62 681
Compte de capital (II)	-362	8	-10
Capacité / besoin de financement du territoire (III) = (I) + (II)	47 741	35 543	27 831
Compte financier dont	-52 629	-14 396	-11 998
Investissements directs (IV)	4 024	6 742	-7 434
Investissements de portefeuille (V)	-789	-1 246	-1 521
Solde de la balance de base (VI) = (III) + (IV) + (V)	50 976	41 039	18 876
Autres investissements	-55 864	-19 892	-3 043
Erreurs et omissions	4 888	-21 147	-15 833
<i>Pour mémoire PIB (estimé à partir de 2016)</i>	<i>585 479</i>	<i>600 624</i>	<i>616 378</i>

(r) Chiffres révisés

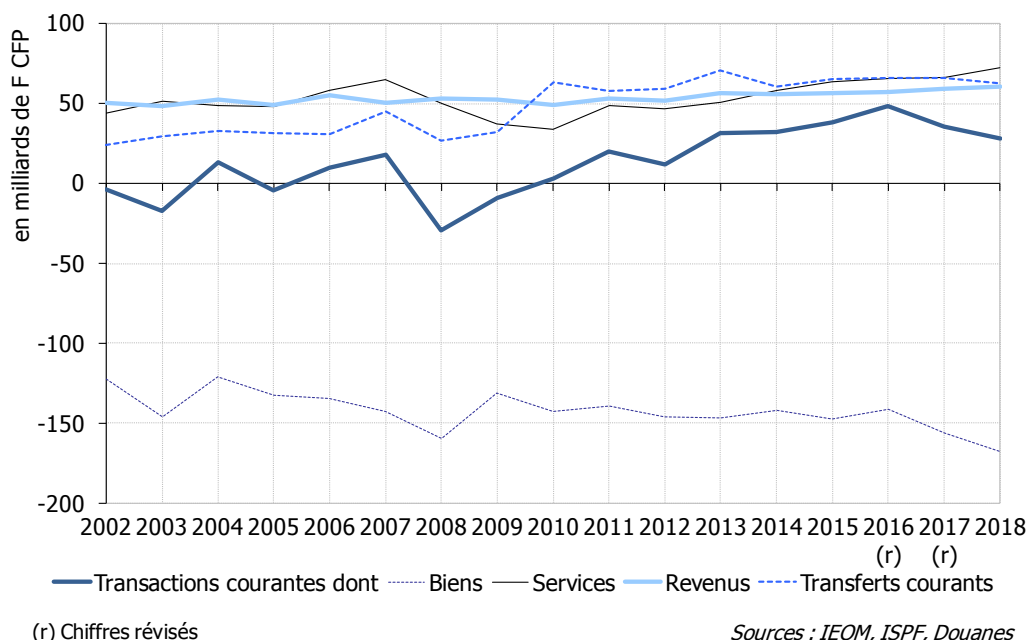
Sources : IEOM, ISPF

¹ https://www.cerom-outremer.fr/IMG/pdf/cerom-comptes-rapides-2018_pf.pdf

1-2 Compte de transactions courantes

L'excédent du compte de transactions courantes s'établit à 27,8 milliards de F CFP en 2018, en baisse de 21,7 % après -26,1 % en 2017. La progression sensible du solde positif des services (+5,9 milliards de F CFP) ne permet pas de compenser la hausse du déficit de la balance commerciale (11,4 milliards de F CFP).

Graphique 1 Principaux soldes du compte de transactions courantes



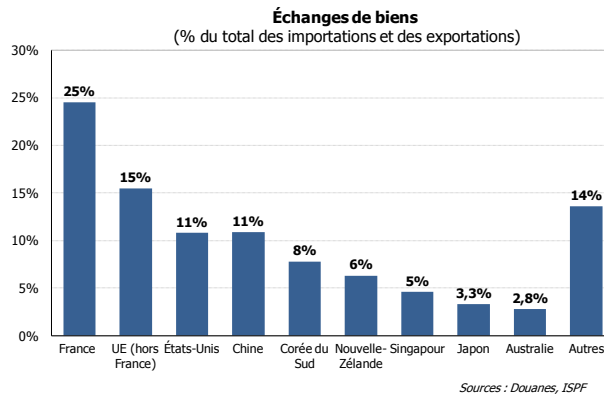
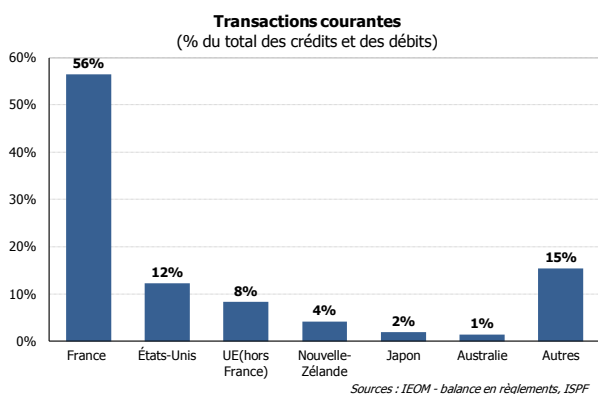
Sources : IEOM, ISPF, Douanes

La Polynésie française est principalement tournée vers l'Union européenne qui concentre 65 % de ses transactions courantes et 40 % de ses importations et exportations cumulées en 2018. La France demeure son premier partenaire (56 % des transactions courantes et 25 % des échanges de biens), suivie des États-Unis (respectivement 12 % et 11 %).

Mais elle cultive également des relations, dans sa zone géographique d'appartenance, l'Océanie, avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie, qui représentent 5 % de ses transactions courantes en cumul en 2018.

Si l'on considère uniquement les échanges commerciaux, la Polynésie française possède des liens avec quelques pays d'Asie comme la Chine (11 %), la Corée du Sud (8 %), Singapour (5 %) et le Japon (3 %).

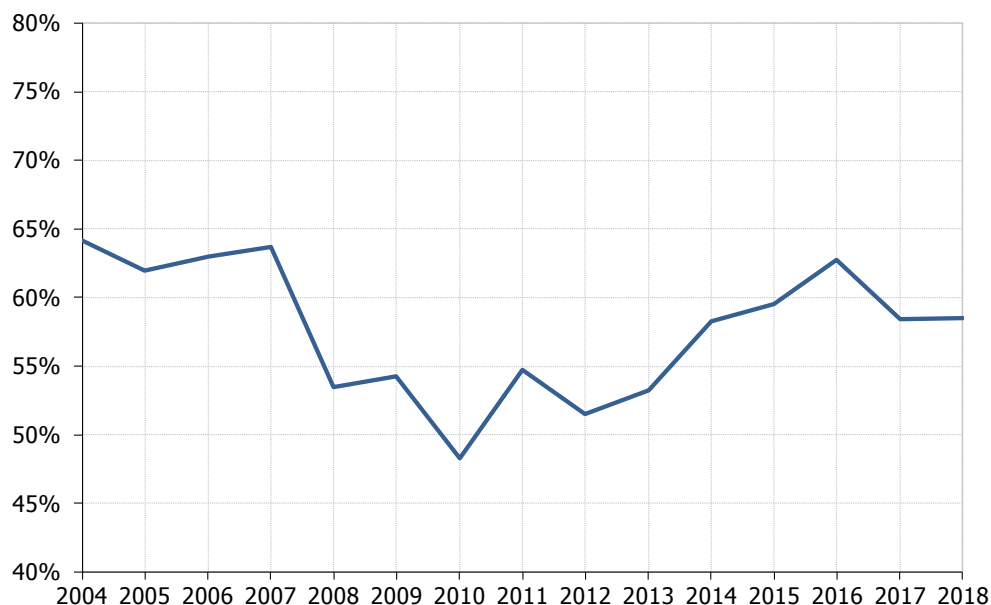
Graphiques 2 et 3 Répartition géographique des échanges de biens et des flux de transactions courantes en 2018



1-2-1 Biens et services

Le déficit des échanges de biens et services entre la Polynésie française et l'extérieur augmente pour la deuxième année consécutive : la hausse du déficit des biens est supérieure à celle de l'excédent des services. Mais le taux de couverture des importations par les exportations se stabilise à 58 % en 2018 (63 % en 2016).

Graphique 4 Taux de couverture (des importations par les exportations) et fréquentation touristique

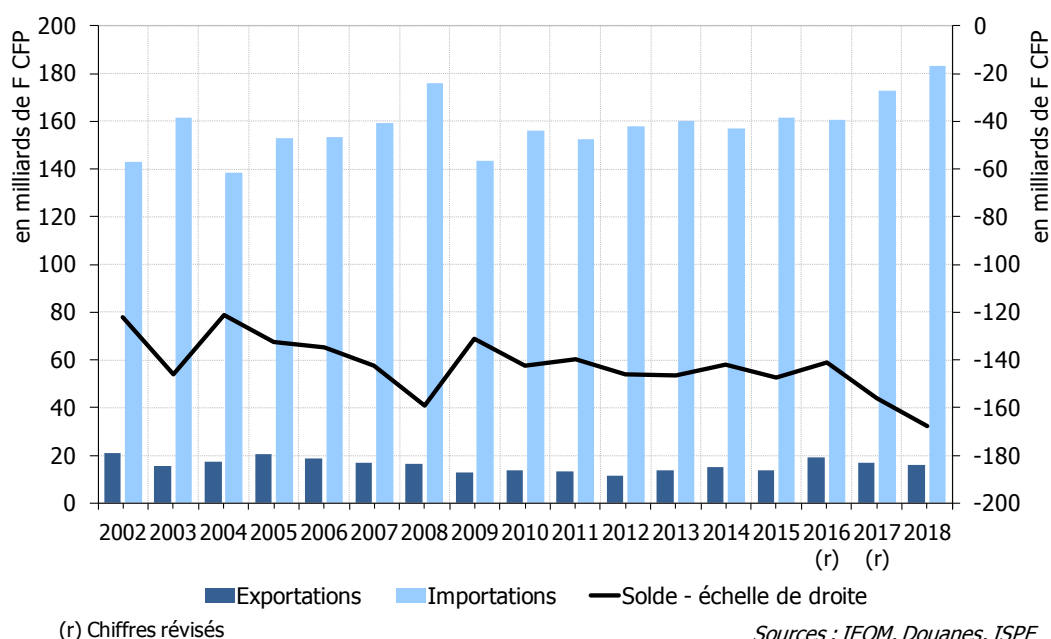


Sources : IEOM, ISPF

1-2-1-1 Biens

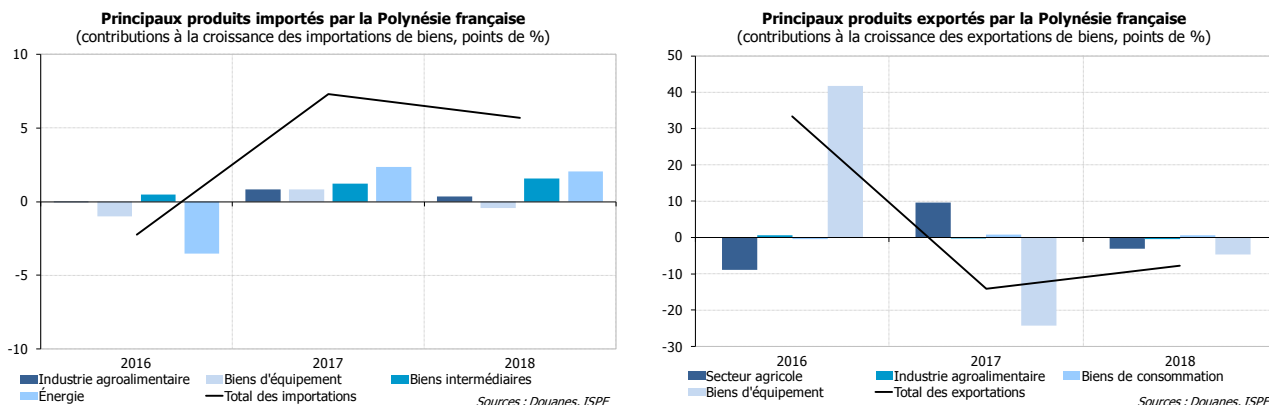
En 2018, le déficit de la balance des biens atteint 167,6 milliards de F CFP, en hausse de 11,4 milliards de F CFP en un an (156,2 milliards de F CFP en 2017). Alors que les importations progressent fortement (+10,5 milliards de F CFP), les exportations se tassent de 0,9 milliard de F CFP pour s'établir à 15,8 milliards de F CFP.

Graphique 5 Échanges de biens



Dans un contexte économique porteur, la vigueur de la demande intérieure (consommation des ménages, besoin d'investissements productifs) concourt à l'augmentation rapide des importations, +6,1 % en 2018 (+7,7 % en 2017). Elles s'élèvent à 183 milliards de F CFP, réparties en biens destinés aux entreprises (72 milliards de F CFP, +2,7 %), à la consommation des ménages (89 milliards de F CFP, +5,1 %) et produits énergétiques (21,7 milliards de F CFP, +19,6 %). Pour ces derniers, la hausse s'explique par un effet prix, lié à la remontée des cours pétroliers sur le marché mondial et au renforcement du dollar.

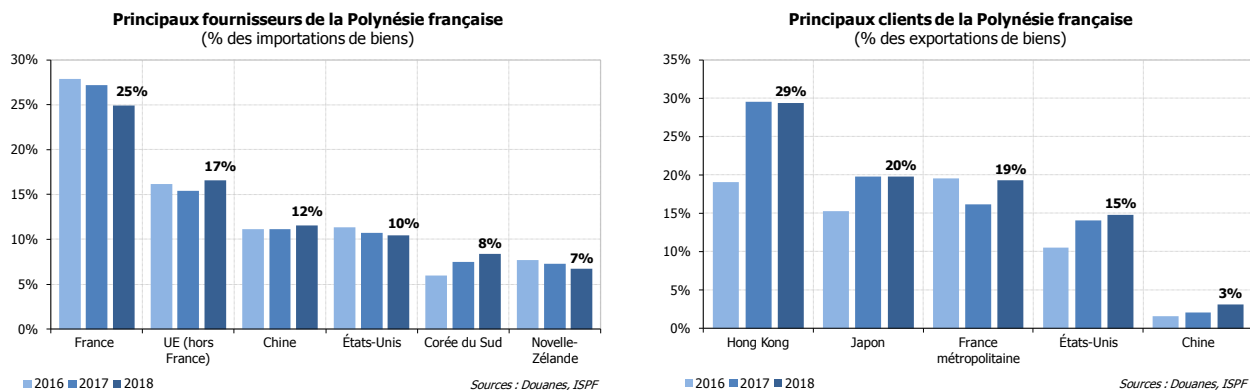
Graphiques 6 et 7 Échanges de biens par produits (contributions à la variation)



NB : Les perles sont classées dans la rubrique secteur primaire.

Les exportations polynésiennes, 15,8 milliards de F CFP en 2018, se contractent de 5,5 % sur l'exercice (16,7 milliards de F CFP en 2017), avec le recul des biens d'équipement (-1,3 milliard de F CFP)¹ et des produits locaux (-0,6 milliard de F CFP), en raison des mauvaises performances du secteur de la perliculture (-8,1 % d'exportations de perles brutes), qui représentent 63 % du total, et de l'huile de coprah (-25,6 %). Les bonnes performances des autres produits, comme le poisson (+168 millions de F CFP), le noni (+88 millions de F CFP) ou la vanille (+46 millions de F CFP), ne suffisent pas à infléchir la tendance globale.

Graphiques 8 et 9 Échanges de biens par pays



En 2018, l'Union européenne est toujours le premier fournisseur de la Polynésie française, lui procurant 42 % de ses importations (dont la France pour 25 %). Viennent ensuite la Chine (12 %), les États-Unis (10 %) et la Nouvelle-Zélande (7 %). Enfin, la Corée du Sud (8 %) et Singapour (5 %) sont les principales sources d'approvisionnement du pays en hydrocarbures.

Hong-Kong (29 % du total) et le Japon (20 %), centres névralgiques du commerce mondial des perles, sont les plus importants clients de la Polynésie française en 2018. Les États-Unis (15 %) lui achètent surtout du poisson et la France (19 %) de l'huile de coprah, de la vanille et des produits à base de monoï.

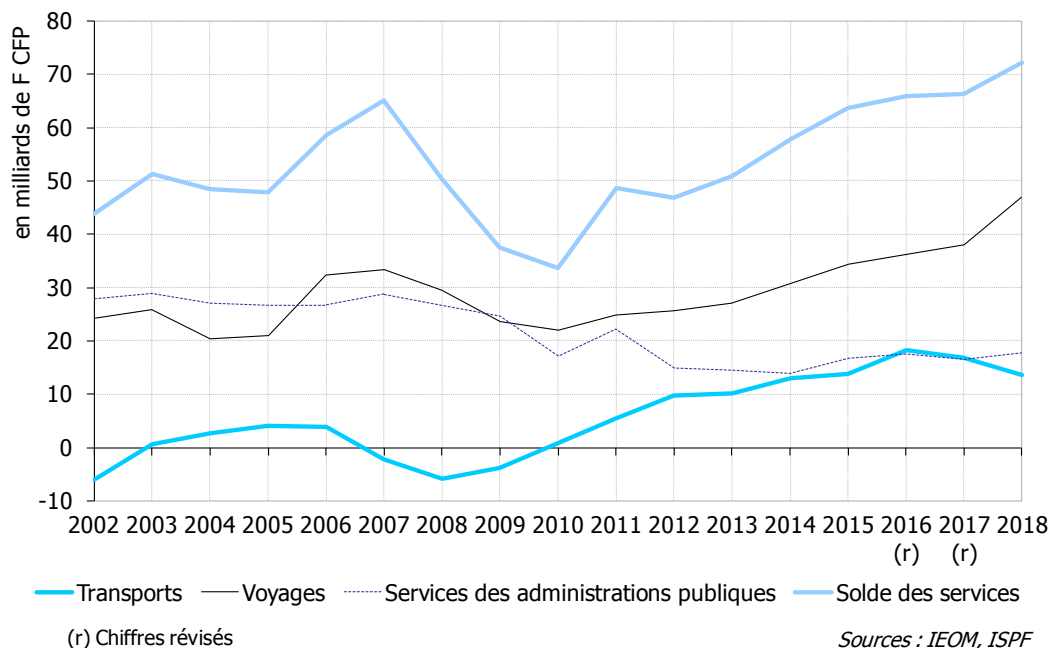
¹ Cette rubrique comprend surtout les reventes d'avions et de bateaux.

1-2-1-2 Services

Le solde des échanges de services atteint 72,2 milliards de F CFP en 2018, en augmentation de 8,8 % sur l'exercice (66,3 milliards de F CFP en 2017). Les performances du tourisme, illustrées par la progression de 23,6% sur l'année de la ligne « voyages », compensent le repli des services de transport (-19,9 %).

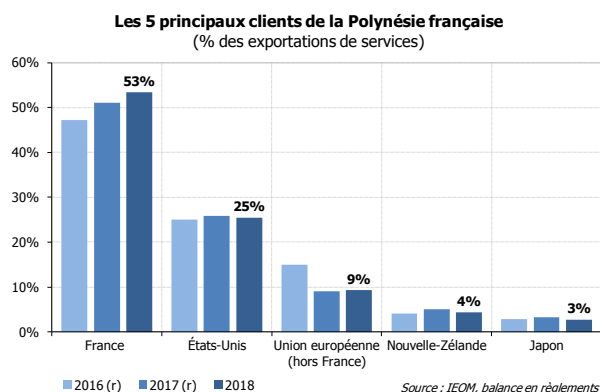
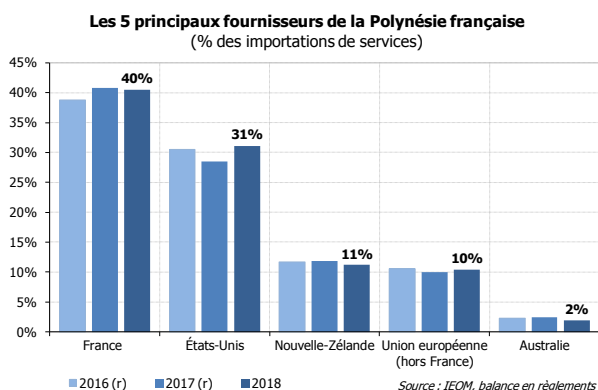
Quant aux « services des administrations publiques », qui comprennent essentiellement les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'État, ils affichent un solde positif de 17,7 milliards de F CFP, en hausse de 7,2 % en 2018. Ils confortent la place de la France comme premier partenaire de la Polynésie française.

Graphique 10 Principaux soldes du compte des services



Ainsi, grâce à la contribution des services consommés par l'État, la France compte en 2018 pour 53 % de ses recettes d'exportations (40,8 milliards de F CFP) et 40 % de ses dépenses d'importations (17,7 milliards de F CFP). Les États-Unis, en deuxième position, captent 25 % des exportations polynésiennes de services, soit 19,4 milliards de F CFP, et assurent 31 % des importations (13,6 milliards de F CFP).

Graphiques 11 et 12 Échanges de services par pays



• Les voyages

Depuis leur niveau plancher de 2010 (36,5 milliards de F CFP), les recettes touristiques affichent une progression annuelle moyenne de 7,5 %. En 2018, elles atteignent 64,9 milliards de F CFP¹ (54,1 milliards de F CFP en 2017), grâce à l'afflux de 216 000 touristes en Polynésie française (154 000 en 2010). Par rapport à 2017, la fréquentation touristique progresse de 8,7 %, grâce aux touristes en hébergement terrestre (+7 000) et surtout aux croisiéristes (+10 000). Ces derniers ont pu bénéficier d'une offre élargie, quelques navires internationaux ayant choisi la Polynésie française comme tête de ligne pour des croisières locales.

Les dépenses des résidents polynésiens ayant séjourné à l'étranger, pour leur part, ont crû de 11,5 % entre 2017 et 2018, pour s'établir à 17,9 milliards de F CFP (16 milliards de F CFP en 2017). Cette évolution est la résultante de l'amélioration des revenus des ménages qui favorise leur consommation, notamment de voyages, et de la diversification de l'offre de transport aérien en termes de destinations (desserte directe de San Francisco) et de produits (billets sans bagage, instauration d'une classe économique premium).

Ainsi, le solde de la ligne « voyages » s'accroît significativement, de 38 milliards de F CFP à 47 milliards de F CFP en 2018, doublant par rapport à 2010 (22,1 milliards de F CFP).

• Les transports

Le solde positif des services de transport se réduit de 3,4 milliards de F CFP en 2018 (13,5 milliards de F CFP contre 16,9 en 2017), affecté à la fois par le repli de celui des transports aériens et par l'alourdissement du déficit des transports maritimes.

Sur l'année, la hausse du trafic aérien international de passagers (+10,5 %) et du fret (+7,6 %) se traduit par un repli de l'excédent des services de transport aérien de 1 milliard de F CFP (19,2 milliards de F CFP en 2018 contre 20,2 en 2017), reflet d'une concurrence accrue entre les compagnies aériennes résidentes et non résidentes, surtout depuis l'arrivée de deux nouvelles compagnies non résidentes (French Bee en mai 2018 et United Airlines en octobre 2018).

Le solde des transports maritimes est structurellement déficitaire, le fret international étant opéré exclusivement par des armateurs étrangers. En 2018, il se dégrade, -5,6 milliards de F CFP après -3,3 en 2017, avec l'augmentation du volume de fret débarqué de 3,5 % (899 000 tonnes contre 869 000 en 2017), notamment grâce au trafic roulier (+37,5 %) et par conteneur (+4,4 %).

1-2-2 Revenus

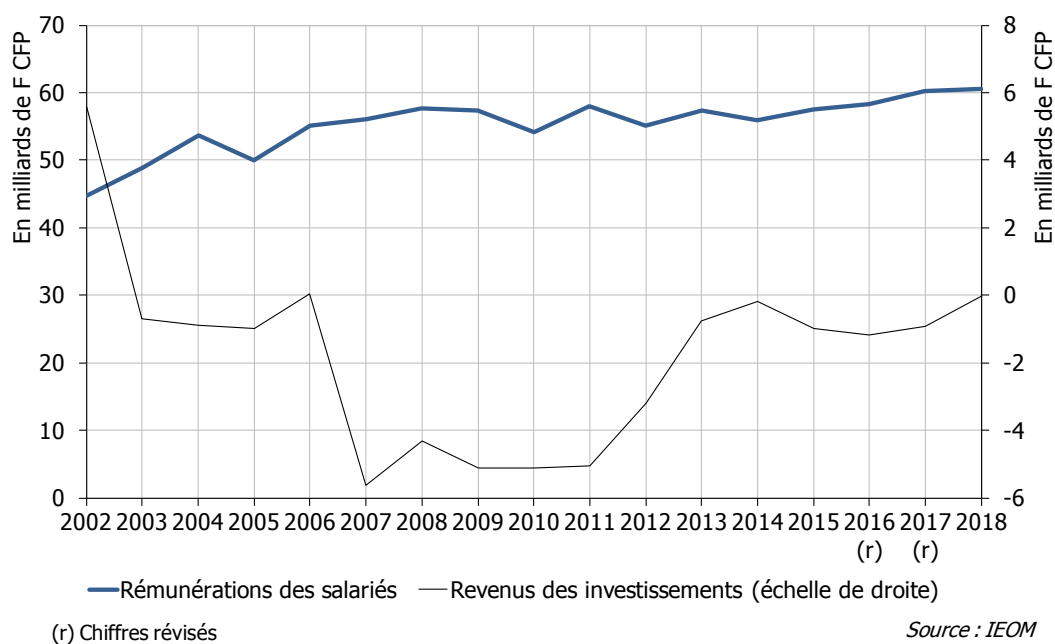
Le solde des revenus est structurellement excédentaire, alimenté par les flux en provenance de la France pour le paiement des agents des administrations publiques de l'État², qui représente près du quart des crédits du compte de transactions courantes.

En 2018, il atteint 60,6 milliards de F CFP. Il correspond à la différence entre les 62,7 milliards de F CFP de salaires perçus de l'extérieur et les 2,1 milliards de F CFP versés par des entités résidentes à des travailleurs non-résidents.

D'un poids relatif par rapport aux salaires, les revenus nets liés aux investissements sont globalement équilibrés en 2018 : les versements à des non-résidents, 5,6 milliards de F CFP, sont équivalents aux revenus de placement des résidents hors du pays.

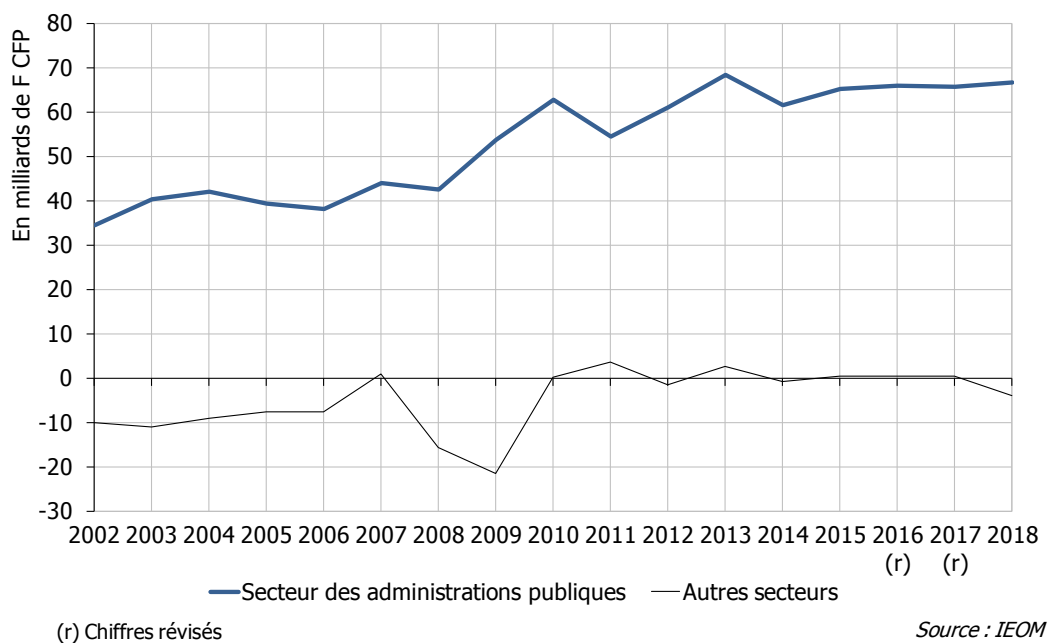
¹ La ligne voyages est alimentée par l'enquête des dépenses touristiques réalisée par l'ISPF tous les deux ans et par estimation pour les années sans enquête. La dernière date de 2018.

² En décembre 2018, le personnel civil rémunéré par l'État est de 8 359 personnes (8 332 en décembre 2017).

Graphique 13 Soldes des revenus

1-2-3 Transferts courants

Les transferts courants nets s'élèvent à 62,7 milliards de F CFP en 2018, abondés par des ressources issues des administrations publiques. Ils représentent 30 % des recettes du compte de transactions courantes sur l'année. Les autres transferts courants, qui dépendent des entreprises et des ménages, sont marginaux.

Graphique 14 Soldes des transferts courants

Encadré 1 : Les versements publics nets

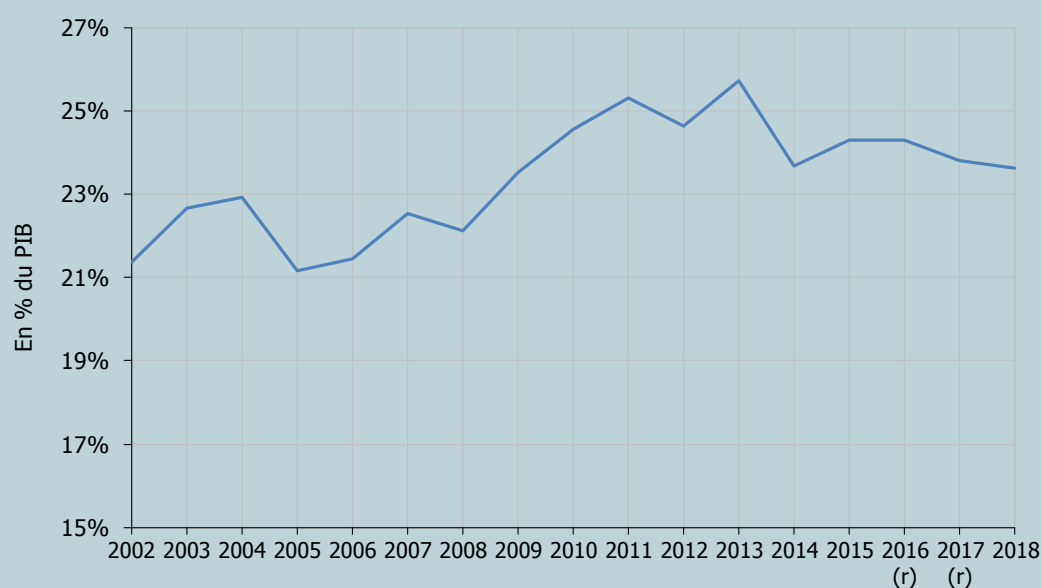
Les dépenses de l'État en Polynésie française, inscrites en revenus, services et transferts courants, correspondent à des salaires, des dépenses de fonctionnement et d'investissement, des versements de pensions et des transferts aux collectivités territoriales.

En 2018, les versements publics nets¹ atteignent 145,7 milliards de F CFP, représentant 51 % du total des crédits du compte de transactions courantes et 24 % du produit intérieur brut (PIB) de la Polynésie française, celui-ci ayant augmenté de 2,5 % en volume sur l'année, selon les premières estimations CEROM.

En 2018, ils s'inscrivent en hausse de 1,9 %, mus par les services aux administrations publiques (+1,2 milliard de F CFP) et les transferts courants (+1 milliard de F CFP).

Sur l'année, l'État a augmenté les dotations en faveur du contrat de projets et de la dotation globale de financement des communes, pour tenir compte des évolutions démographiques révélées par le recensement de 2017. En outre, il a débloqué une enveloppe d'un milliard de F CFP pour la construction du câble sous-marin domestique Natitua, entre Tahiti et les archipels des Marquises et des Tuamotu.

Graphique 15 Versements publics nets en Polynésie française (en % du PIB)



(r) Chiffres révisés

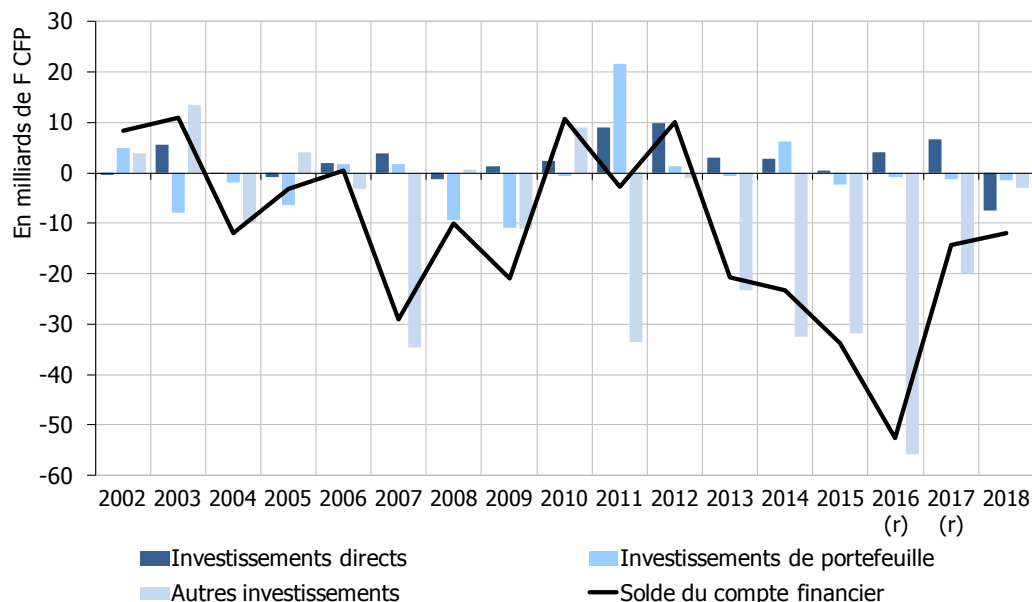
Sources : IEOM, ISPF

¹ Les versements publics nets diffèrent des dépenses brutes de l'État car ils prennent en compte les flux sortants et n'intègrent ni la part patronale des cotisations sociales destinées à la métropole, ni les avances de trésorerie consenties au Pays.

1-3 Compte financier

Les sorties nettes de capitaux observées dans le compte financier en 2018, atteignent 12 milliards de F CFP ; elles proviennent d'abord des investissements directs (-7,4 milliards de F CFP), puis des investissements de portefeuille (-1,5 milliard de F CFP) et des « autres investissements » (-3 milliards de F CFP).

Graphique 16 Soldes des principaux postes du compte financier



(r) Chiffres révisés

Source : IEOM

1-3-1 Les investissements directs

Le solde des investissements directs à l'étranger (IDE) est négatif en 2018, en raison des investissements réalisés à l'extérieur par les Polynésiens (IDE sortants) et des rapatriements de fonds des non-résidents hors de Polynésie française (IDE entrants).

Tableau 2 Soldes des investissements directs

En millions de F CFP	2016 (r)	2017 (r)	2018	Variations 18/17
Soldes des IDE	4 024	6 742	-7 434	-14 176
Solde IDE entrants (+) dont	6 638	8 373	-4 579	-12 952
Capital social (*)	888	-10	330	340
Investissements immobiliers	4 423	3 254	501	-2 753
Autres opérations	1 328	5 129	-5 410	-10 539
Solde IDE sortants (-) dont	-2 614	-1 631	-2 856	-1 225
Capital social (*)	64	7	-63	-70
Investissements immobiliers	-2 700	-1 585	-2 785	-1 201
Autres opérations	22	-53	-7	46

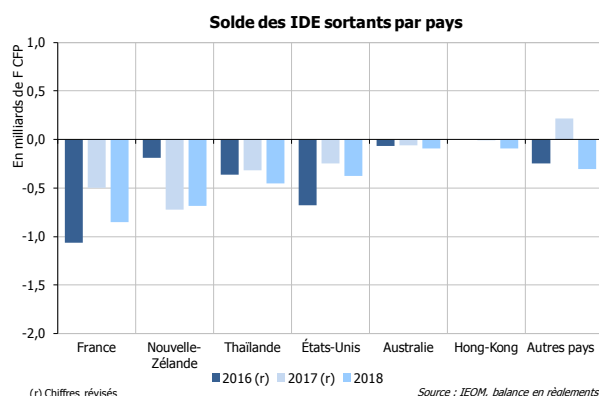
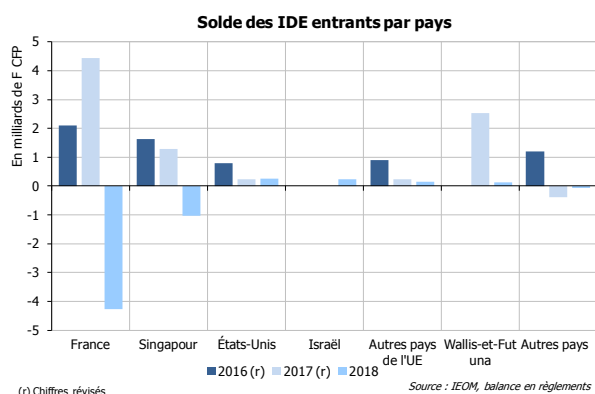
(r) Chiffres révisés

Source : IEOM

(*) hors investissements immobiliers

Les IDE sortants donnent lieu à des sorties nettes, 2,9 milliards de F CFP en 2018 après 1,6 en 2017 et concernent presque exclusivement des biens immobiliers. Les pays de prédilection des Polynésiens sont la France (45 % du total en 2018), la Nouvelle-Zélande (18 %), les États-Unis (11 %) et la Thaïlande (12 %) depuis 2015.

Les IDE entrants correspondent aussi à des sorties nettes, 4,6 milliards de F CFP sur l'exercice, qui découlent des opérations de trésorerie de filiales polynésiennes vers leurs maisons-mères à l'étranger (France, Singapour) pour un total de 5,4 milliards de F CFP. En comparaison, les investissements étrangers en capital (0,3 milliard de F CFP) et en biens immobiliers (0,5 milliard de F CFP) sur le sol polynésien sont désormais résiduels.

Graphiques 17 et 18 Solde des investissements directs par pays¹ de contrepartie**1-3-2 Les investissements de portefeuille**

En 2018 comme en 2017, les investissements de portefeuille se soldent par des sorties nettes, -1,5 milliard de FCFP (-1,2 milliard de FCFP en 2017). Les Polynésiens sont intervenus plus massivement sur les marchés financiers, avec des achats de titres plus importants, 5,2 milliards de FCFP contre 4,7 en 2017, pour des reventes similaires (3,6 milliards de FCFP contre 3,5 en 2017).

Bien orientées sur les trois quarts de l'année, les principales places boursières ont effacé leurs gains au dernier trimestre 2018 et enregistré de mauvaises performances : le CAC 40 a perdu 11 % rapport à 2017, l'EuroStoxx 50 14 % et les indices phares américains, Dow Jones et S & P 500, 6 % chacun.

1-3-3 Les autres investissements et l'équilibre global de la balance des paiements

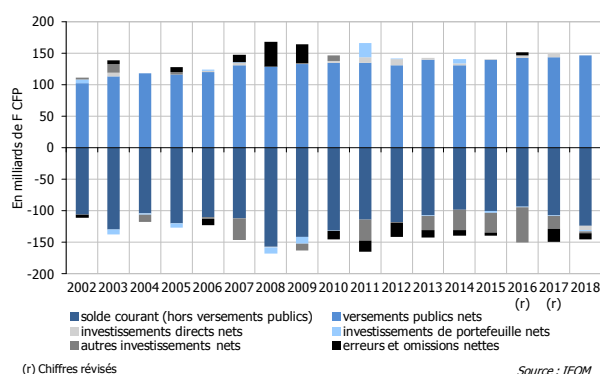
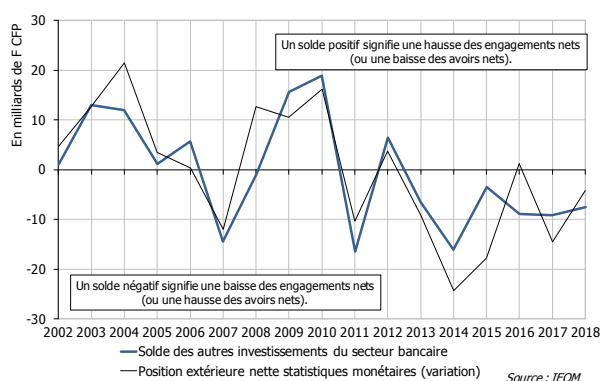
Les autres investissements², qui regroupent toutes les autres opérations sur actifs et passifs financiers entre les résidents et les non-résidents (prêts, crédits, crédits commerciaux...), donnent lieu à des sorties nettes de 3 milliards de FCFP en 2018.

Les avoirs des banques polynésiennes à l'extérieur ressortent en hausse de 3,3 milliards de FCFP tandis que leurs engagements reculent de 4,2 milliards de FCFP ; par conséquent, leur position extérieure nette³ cumulée se renforce de 7,5 milliards de FCFP. Positive depuis quelques années, elle favorise le développement d'un marché interbancaire dans la zone Pacifique et permet aux banques polynésiennes de prêter une partie de leurs liquidités excédentaires en Nouvelle-Calédonie où la place bancaire est globalement emprunteuse.

¹ Les IDE entrants en provenance de Wallis-et-Futuna concernent des opérations d'apport de trésorerie entre sociétés mères et leurs filiales en Polynésie française.

² Les données relatives aux autres investissements sont susceptibles d'être révisées ultérieurement compte tenu de l'évolution des sources d'information et du bouclage de la balance des paiements de la zone Franc Pacifique.

³ La position extérieure nette (PEN) est la différence entre les avoirs et les engagements hors de la zone d'émission des établissements de crédit. Compte tenu des conventions de signes, une diminution de la PEN correspond à des entrées nettes en balance des paiements.

Graphiques 19 et 20 Solde des autres investissements du secteur bancaire et équilibre global de la balance des paiements**Encadré 2 :
Les révisions des données antérieures de la balance des paiements**

Des révisions méthodologiques ont été apportées aux balances des paiements des années 2016 et 2017.

Tableau 3 Les principales révisions des données en 2016 et 2017 (soldes)

En millions de F.CFP	Données 2016				Données 2017		
	Rapport annuel 2016	Rapport annuel 2017	Rapport annuel 2018	Écarts	Rapport annuel 2017	Rapport annuel 2018	Écarts
COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	44 443	43 474	48 102	4 629	30 573	35 536	4 963
BIENS	-141 204	-141 204	-141 204	0	-156 182	-156 182	0
SERVICES	68 909	67 938	65 926	-2 012	66 970	66 295	-675
Transports	20 688	18 278	18 278	0	16 777	16 916	139
Autres services aux entreprises	-1 761	-322	-2 334	-2 012	294	-520	-813
Services personnels, culturels et récréatifs	-132	-132	-132	0	-151	-151	0
REVENUS	59 383	59 383	57 130	-2 253	61 685	59 337	-2 348
Rémunération des salariés	60 569	60 569	58 316	-2 253	62 607	60 259	-2 348
TRANSFERTS COURANTS	57 355	57 356	66 250	8 894	58 100	66 086	7 986
COMPTE DE CAPITAL	-362	-362	-362	0	8	8	0
COMPTE FINANCIER	-40 349	-37 629	-52 629	-15 000	-10 028	-14 396	-4 368
Investissements directs	4 026	4 024	4 024	0	6 742	6 742	0
Investissements de portefeuille	-789	-789	-789	0	-1 246	-1 246	0
Autres Investissements	-43 586	-40 864	-55 864	-15 000	-15 524	-19 892	-4 368
Avoirs	-8 272	-21 721	-21 721	0	12 595	8 372	-4 223
Prêts	-8 883	-18 943	-18 943	0	13 554	8 554	-5 000
Dont secteur bancaire	14 753	14 753	14 753	0	-3 133	-8 133	-5 000
Autres avoirs	611	-2 778	-2 778	0	-959	-182	777
Engagements	-35 314	-19 143	-34 143	-15 000	-28 119	-28 264	-145
Prêts	-35 389	-18 762	-33 762	-15 000	-28 697	-28 697	0
Dont secteur bancaire	-23 688	-23 688	-23 688	0	-1 001	-1 001	0
Autres engagements	75	-381	-381	0	578	433	-145
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	-3 732	-5 483	4 888	10 371	-20 552	-21 147	-595

Source : IEOM

2

LES TABLEAUX STATISTIQUES

Tableau 4 Balance des paiements de la Polynésie française

En millions de F CFP	Crédits			Débits			Soldes		
	2016 (r)	2017 (r)	2018	2016 (r)	2017 (r)	2018	2016 (r)	2017 (r)	2018
COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	276 393	280 733	290 474	228 290	245 198	262 633	48 102	35 536	27 841
BIENS	19 323	16 708	15 783	160 527	172 889	183 350	-141 204	-156 182	-167 567
Marchandises générales	18 745	16 106	14 831	152 540	163 695	172 731	-133 795	-147 590	-157 900
données douanières	18 798	16 151	14 899	152 617	163 800	215 514	-133 819	-147 649	-200 615
corrections	-53	-45	-69	-77	-104	-42 783	24	59	42 715
Avitaillement	496	451	893	7 958	9 093	10 588	-7 461	-8 642	-9 694
Travail à façon et réparations	82	151	59	29	101	32	53	50	28
SERVICES	107 476	109 494	118 508	41 550	43 199	46 356	65 926	66 295	72 152
Transports	31 147	30 889	29 605	12 869	13 974	16 064	18 278	16 916	13 541
maritimes	1 830	1 845	679	4 866	5 132	6 318	-3 036	-3 288	-5 639
aériens	29 317	29 045	28 926	8 003	8 841	9 745	21 314	20 203	19 180
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Voyages	52 659	54 087	64 924	16 387	16 059	17 914	36 272	38 028	47 010
Services de communication	1 614	1 360	870	3 027	3 279	3 616	-1 413	-1 919	-2 746
Services de construction	0	13	0	1	130	0	-1	-118	0
Services d'assurances	116	80	66	1 321	1 085	832	-1 205	-1 004	-766
Services financiers	855	677	662	825	1 157	1 202	31	-480	-539
Services d'informatique et d'information	60	60	13	792	654	520	-732	-594	-507
Redevances et droits de licence	24	36	24	360	370	374	-336	-334	-350
Autres services aux entreprises	3 151	5 497	4 235	5 485	6 016	5 562	-2 334	-520	-1 327
Négoce international	1 535	2 471	1 330	148	189	219	1 387	2 282	1 111
Autres services commerciaux	478	543	570	498	698	751	-20	-155	-181
Locations	91	144	194	1 540	1 226	1 522	-1 449	-1 082	-1 328
Services divers aux entreprises	1 048	2 338	2 141	3 299	3 903	3 070	-2 251	-1 565	-929
Services personnels, culturels et récréatifs	217	245	408	349	396	235	-132	-151	173
Services audiovisuels et annexes	0	30	0	28	2	2	-28	28	-2
Autres services personnels	217	215	408	321	394	233	-104	-179	175
Services des administrations publiques	17 632	16 550	17 701	133	80	39	17 499	16 470	17 662
REVENUS	65 978	67 948	68 322	8 848	8 612	7 747	57 130	59 337	60 575
Rémunération des salariés	60 285	62 392	62 702	1 969	2 133	2 109	58 316	60 259	60 592
Revenus des investissements	5 693	5 557	5 620	6 878	6 479	5 637	-1 186	-922	-17
Investissements directs	0	10	2	2 131	2 009	1 123	-2 131	-1 999	-1 121
Investissements de portefeuille	2 179	2 017	1 899	924	431	932	1 256	1 586	967
Autres	3 513	3 530	3 720	3 824	4 039	3 583	-310	-509	137
TRANSFERTS COURANTS	83 616	86 583	87 861	17 366	20 497	25 180	66 250	66 086	62 681
Secteur des administrations publiques	76 550	76 321	72 131	10 709	10 648	5 497	65 841	65 673	66 634
Autres secteurs	7 066	10 262	15 730	6 657	9 849	19 684	409	413	-3 953
Envois de fonds des travailleurs	200	214	225	475	632	475	-274	-419	-250
Autres transferts	6 866	10 048	15 505	6 182	9 217	19 209	683	831	-3 703
COMPTE DE CAPITAL	50	92	0	412	84	10	-362	8	-10
Transferts en capital	50	92	0	412	84	10	-362	8	-10

(r) Chiffres révisés

Source : IEOM

En millions de F CFP			
	2016 (r)	2017 (r)	2018
COMPTE FINANCIER	-52 629	-14 396	-11 998
Investissements directs	4 024	6 742	-7 434
Polynésie à l'extérieur	-2 614	-1 631	-2 856
Capital social	-2 636	-1 578	-2 849
Autres opérations	22	-53	-7
Extérieur à Polynésie	6 638	8 373	-4 579
Capital social	5 310	3 244	831
Autres opérations	1 328	5 129	-5 410
Investissements de portefeuille	-789	-1 246	-1 521
Avoirs (résidents / titres émis par des non-résidents)	-789	-1 246	-1 521
Emissions	-621	-665	-614
Négociations	-2 829	-1 929	-2 074
Remboursements	2 662	1 347	1 167
Engagements (non-résidents / titres émis par des résidents)	0	0	0
Emissions	0	0	0
Négociations	0	0	0
Remboursements	0	0	0
Autres Investissements	-55 864	-19 892	-3 043
Avoirs	-21 721	8 372	4 398
Prêts	-18 943	8 554	-2 002
Dont secteur bancaire	14 753	-8 133	-3 336
Autres avoirs	-2 778	-182	6 400
Engagements	-34 143	-28 264	-7 441
Prêts	-33 762	-28 697	-6 809
Dont secteur bancaire	-23 688	-1 001	-4 176
Autres engagements	-381	433	-632
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	4 888	-21 147	-15 833
TOTAL GÉNÉRAL	0	0	0

(r) Chiffres révisés

Source : IEOM

Tableau 5 Détails des investissements directs

En milliards de F CFP	Crédits			Débits		
	2016 (r)	2017 (r)	2018	2016 (r)	2017 (r)	2018
COMPTE FINANCIER	359,2	334,6	325,6	411,8	349,0	337,6
Investissements directs	20,5	19,3	8,9	16,5	12,5	16,3
Polynésie à l'extérieur	1,4	2,3	1,0	4,0	3,9	3,9
Capital social (*)	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Investissements immobiliers	0,8	2,2	1,0	3,5	3,7	3,8
Autres opérations	0,4	0,1	0,0	0,4	0,2	0,0
Extérieur à Polynésie	19,2	17,0	7,9	12,6	8,6	12,4
Capital social (*)	0,9	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0
Investissements immobiliers	4,8	3,6	1,0	0,3	0,3	0,5
Autres opérations	13,6	13,3	6,5	12,2	8,2	11,9

(r) Chiffres révisés

Source : IEOM

(*) hors investissements immobiliers

Tableau 6 Données douanières par produits de la Polynésie française

En milliards de F CFP	Exportations			Importations			Soldes		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Total (CAF/FAB) dont	18,8	16,2	14,9	161,0	172,8	182,6	-142,2	-156,6	-167,7
Secteur agricole	7,9	9,7	9,2	3,9	3,8	3,6	4,1	6,0	5,6
Industrie agroalimentaire	2,3	2,2	2,1	38,4	39,7	40,3	-36,1	-37,5	-38,2
Biens de consommation	0,8	0,9	1,0	26,3	26,8	28,4	-25,5	-25,9	-27,4
Automobile	0,1	0,0	0,1	11,1	14,1	16,3	-11,0	-14,1	-16,2
Biens d'équipement	7,3	2,8	2,1	32,3	33,6	32,8	-24,9	-30,8	-30,8
Biens intermédiaires	0,4	0,4	0,4	34,8	36,7	39,5	-34,4	-36,3	-39,1
Énergie	0,0	0,0	0,0	14,3	18,1	21,7	-14,3	-18,1	-21,7

Sources : Douanes, ISPF

Tableau 7 Données douanières par pays partenaire de la Polynésie française

% du total des exportations / importations	Exportations			Importations		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Hong Kong	19,1%	29,6%	29,4%	0,5%	0,5%	0,5%
Japon	15,2%	19,8%	19,8%	2,0%	1,9%	1,9%
France	19,5%	16,1%	19,3%	27,9%	27,2%	24,9%
Union européenne (hors France)	23,3%	11,2%	1,8%	16,2%	15,4%	16,6%
États-Unis	10,5%	14,1%	14,8%	11,3%	10,7%	10,5%
Nouvelle-Calédonie	1,3%	1,1%	1,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Chine	1,6%	2,0%	3,1%	11,1%	11,1%	11,5%
Australie	0,4%	0,3%	2,0%	2,7%	2,7%	2,8%
Singapour	0,0%	0,0%	0,1%	4,1%	4,9%	5,0%
Nouvelle-Zélande	0,9%	1,6%	1,4%	7,7%	7,3%	6,7%
Corée du Sud	0,3%	0,1%	0,4%	6,0%	7,5%	8,4%
Thaïlande	0,2%	0,0%	0,1%	2,5%	2,3%	2,4%
Autres	7,6%	4,0%	6,7%	7,9%	8,5%	8,6%

N.B. : Les parts sont exprimées en valeur CAF/FAB.

Sources : Douanes, ISPF

Tableau 8 Services par pays partenaire de la Polynésie française

En % du total des services	Crédits			Débits		
	2016 (r)	2017 (r)	2018	2016 (r)	2017 (r)	2018
France	47%	51%	53%	39%	41%	40%
Union européenne (hors France)	15%	9%	9%	11%	10%	10%
États-Unis	25%	26%	25%	31%	28%	31%
Nouvelle-Zélande	4%	5%	4%	12%	12%	11%
Japon	3%	3%	3%	3%	2%	1%
Australie	2%	2%	1%	2%	2%	2%
Canada	1%	1%	1%	1%	2%	1%
Nouvelle-Calédonie	1%	1%	1%	1%	1%	1%
Autres	3%	3%	2%	1%	2%	2%

(r) chiffres révisés

Source : IEOM

N.B. : Les données sont tirées des balances en règlements.

Tableau 9 Répartition géographique des investissements immobiliers

Investissements immobiliers de la Polynésie à l'extérieur en 2018			Investissements immobiliers de l'extérieur en Polynésie en 2018		
En millions de F CFP	Montants	Part en %	En millions de F CFP	Montants	Part en %
Solde (ventes - achats) dont	-2 785	100	Solde (achats - ventes) dont	501	100
Union européenne	-936	34	Union européenne	133	27
dont France	-868	31	dont France	113	23
Nouvelle-Zélande	-683	25	Israël	238	48
Thaïlande	-454	16	États-Unis	215	43
États-Unis	-363	13	Canada	-40	-8
Australie	-93	3	Australie	-32	-6
Autres pays	-257	9	Autres pays	-13	-3

Source : IEOM, balance en règlements

Source : IEOM, balance en règlements

3 LA MÉTHODOLOGIE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

3-1 Principes généraux de la balance des paiements

3-1-1 Définition

La balance des paiements est un document statistique, présenté suivant les règles de la comptabilité en partie double, qui rassemble et ordonne l'ensemble des transactions économiques et financières d'une économie – un territoire, un pays ou une zone économique – avec le reste du monde, au cours d'une période donnée.

La balance des paiements est, par construction, équilibrée dans la mesure où chaque transaction avec un non-résident a une contrepartie financière, une variation d'avoirs ou de dettes vis-à-vis des non-résidents. Dans le cas le plus simple, une exportation ou une cession de titres par les résidents donne naissance en contrepartie à une augmentation de leurs avoirs liquides (par exemple, les dépôts des résidents auprès des banques non-résidentes) ou une diminution de leurs engagements (par exemple un remboursement d'avances précédemment obtenues auprès de banques résidentes).

3-1-2 Objectifs

Mesurant les transactions entre résidents et non-résidents, la balance des paiements est une source d'information clé. Elle permet de calculer le besoin ou la capacité de financement qui résulte de l'analyse de l'équilibre entre les niveaux d'épargne et d'investissement. La balance des paiements permet également d'évaluer l'insertion de la collectivité dans son environnement extérieur. Elle constitue enfin un élément non négligeable des comptes économiques de la collectivité par la fourniture d'éléments statistiques qui contribuent à l'élaboration de certains agrégats macroéconomiques.

3-1-3 Aspects institutionnels et cadre conceptuel

L'élaboration de la balance des paiements de la Polynésie française est prise entièrement en charge par l'IEOM depuis 2009. Depuis 1999 et jusqu'en 2009, la balance des paiements des COM était publiée sous double timbre de la Banque de France et de l'IEOM, sur mission du Trésor. Elle prend pour référence les textes réglementaires de l'IEOM, dont l'assise légale est donnée par la LODEOM (Loi pour le Développement économique des Outre-mer, promulguée le 27 mai 2009 – article 56). Ces textes réglementaires, dont le cadre conceptuel est calé sur les normes contenues dans la cinquième édition du manuel du FMI, sont présentés sous forme de fiches sur le site Internet de l'IEOM (www.ieom.fr, rubrique « Balance des paiements »).

3-1-4 Disponibilité des données, publications et politiques de révisions

Depuis 1999, une balance des paiements est publiée annuellement pour la Polynésie française. Les révisions annuelles peuvent porter sur les deux années précédentes.

3-1-5 Conventions de signe

La balance des paiements est toujours présentée du point de vue de la Nation ou du territoire, contrairement à la comptabilité nationale au sein de laquelle les échanges avec l'extérieur sont généralement présentés du point de vue de l'agent « reste du monde ».

Par convention, un chiffre positif (crédit) correspond à une exportation ou à une recette lorsqu'il se rapporte à une opération réelle c'est-à-dire à des échanges de biens, de services et des paiements de revenus. Un chiffre négatif (débit) représente une importation ou une dépense. S'agissant du compte financier, un chiffre positif reflète une diminution des avoirs ou une augmentation des engagements, qu'ils soient financiers ou monétaires ; un chiffre négatif représente une augmentation des avoirs ou une diminution des engagements.

3-2 Concepts et définitions clés

3-2-1 Résidents / non-résidents

Le critère de base est celui de la résidence des agents économiques, distinct du critère de nationalité. Pour les besoins de l'établissement de la balance des paiements, les résidents et les non-résidents se définissent comme suit :

- sont **résidentes** les personnes morales, quelle que soit leur nationalité, pour leurs implantations dans la collectivité qui établit sa balance des paiements. Sont également résidentes les personnes physiques, quelle que soit leur nationalité, ayant leur principal centre d'intérêt dans la collectivité qui établit sa balance des paiements, à l'exception des militaires en poste dans la collectivité, qui restent des non-résidents, quelle que soit la durée de leur mission ;
- sont **non résidentes** les personnes morales, quelle que soit leur nationalité, pour leurs établissements hors de la collectivité ; les forces armées, notamment les unités stationnées dans la collectivité ; les consulats étrangers dans la collectivité ; les organismes internationaux, y compris ceux ayant leur siège dans la collectivité (par exemple, Commission du Pacifique Sud). Sont également non résidentes les personnes physiques ayant leur principal centre d'intérêt hors de la collectivité, c'est-à-dire qui y ont leur installation effective ; les militaires en poste dans la collectivité, quelle que soit la durée de leur mission.

3-2-2 Polynésie française / extérieur

La Polynésie française établit sa balance des paiements vis-à-vis de l'extérieur réparti entre :

- le territoire dénommé « France » (comprenant la France métropolitaine, les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte), Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et la principauté de Monaco) ;
- « l'étranger » auquel sont assimilées les collectivités d'outre-mer de la Nouvelle-Calédonie et des îles Wallis-et-Futuna.

3-2-3 Secteurs économiques résidents

Dans certaines parties de la balance des paiements – notamment les transferts courants, investissements de portefeuille, les autres investissements –, les montants recensés font l'objet d'un classement en fonction du secteur économique auquel appartient le résident partie prenante à l'opération. On distingue dans ce cas :

- les autorités monétaires c'est-à-dire l'IEOM ;
- les administrations publiques : collectivités locales, organismes de sécurité sociale ;
- les institutions financières monétaires (IFM) hors IEOM comprenant les établissements de crédit et toutes les autres institutions financières dont l'activité consiste à recevoir des dépôts et/ou de proches substituts des dépôts de la part d'entités autres que les IFM et, pour leur compte propre, à octroyer des crédits et/ou à effectuer des placements en valeurs mobilières ;
- les autres secteurs à savoir tous les agents économiques non inclus dans les trois secteurs ci-dessus (entreprises industrielles et commerciales, assurances, OPCVM non monétaires, ménages et institutions à but non lucratif au service des ménages).

3-3 Sources statistiques

3-3-1 Système de collecte

La collecte des données de la balance des paiements repose sur l'obligation faite à tous les résidents de déclarer à l'IEOM leurs opérations avec les non-résidents, directement ou par l'intermédiaire des banques résidentes¹.

¹ Un ensemble de seuils permet néanmoins d'alléger la charge déclarative.

Les opérations sont généralement déclarées en termes de flux bruts, sans compensation entre les recettes et les dépenses. Toutefois, les mouvements sur les avoirs et les engagements vis-à-vis de l'extérieur de l'IEOM, des administrations publiques, des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, tout comme ceux sur les crédits commerciaux, résultent de variations entre les encours de début et de fin de période.

3-3-2 Agents déclarants

Les obligations déclaratives liées à la balance des paiements sont décrites dans les textes réglementaires disponibles sur le site Internet de l'IEOM à la rubrique balance des paiements : www.ieom.fr.

- **Les intermédiaires financiers** (établissements de crédit, OPT, IEOM, AFD, etc.) pour toutes leurs opérations pour compte propre et pour celui de leur clientèle résidente.

- **Les administrations publiques** (Trésorier payeur général ; forces armées).

- **Les déclarants directs :**

- les déclarants directs généraux (DDG) : ce sont des entreprises dont le montant des opérations avec l'extérieur (via des banques résidentes ou des comptes détenus hors de la collectivité) excède au cours d'une année civile un certain seuil ;
- les déclarants directs partiels (DDP) : il s'agit des détenteurs de comptes à l'extérieur qui sont assujettis à une déclaration directe pour les mouvements initiés à partir de ces comptes, quand le total (mensuel) de leurs paiements entrants et sortants à travers ceux-ci dépasse un certain seuil ;
- les compagnies aériennes étrangères : ce sont des compagnies non-résidentes qui exercent une activité dans le territoire et qui doivent déclarer l'ensemble des règlements liés à leur activité commerciale d'escale ou de représentation, ainsi que les opérations avec leur siège social ou avec des sociétés sœurs à l'extérieur.

- **Les douanes**

Les douanes transmettent à l'IEOM via l'ISPF les données relatives aux exportations et aux importations de biens.

- **Les voyageurs**

Les enquêtes tourisme, élaborées à partir des déclarations des voyageurs entrant dans le territoire ou le quittant, permettent d'alimenter la ligne « voyages » de la balance des paiements. Elles sont conduites par l'ISPF.

3-3-3 Les informations complémentaires

- **Le Système unifié de rapport financier (SURFI¹)**

Il est géré par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) et est utilisé pour vérifier les montants déclarés par les banques concernant leurs créances et engagements vis-à-vis des non-résidents.

3-4 Principales rubriques de la balance des paiements

Les rubriques de la balance des paiements sont réparties entre :

- le compte de transactions courantes, qui se divise en biens, services, revenus et transferts courants ;
- le compte de capital, qui regroupe les transferts en capital (remises de dettes, pertes sur créances, etc.) et les acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits (brevets, marques, etc.) ;
- le compte financier qui se décompose entre les investissements directs, les investissements de portefeuille, les produits financiers dérivés, les autres investissements et les avoirs de réserve.

¹ Entré en vigueur le 30 juin 2010, il se substitue au système BAFI (Base des agents financiers) et permet de mieux référencer les établissements de crédit ayant une activité de crédit ou de collecte de dépôts.

Enfin, le poste « erreurs et omissions » est un poste d'ajustement dont l'existence tient à ce que, contrairement à l'exigence d'un véritable système de comptabilisation en partie double, les enregistrements en débit et crédit dans la balance des paiements ne sont pas inscrits simultanément à l'occasion de chaque transaction, mais résultent de déclarations différenciées qui peuvent générer des erreurs, des oublis ou des décalages de période.

3-4-1 Le compte de transactions courantes

3-4-1-1 Les biens

• Les marchandises générales

Cette rubrique recense les transferts de propriété de biens meubles entre résidents et non-résidents valorisés à la valeur de marché des biens à la frontière de l'économie exportatrice. Elle est alimentée à partir des statistiques douanières qui subissent un certain nombre de corrections :

- les importations, qui sont comptabilisées en valeur CAF (coût, assurance, fret), sont ramenées à leur valeur FAB (franco à bord) en cohérence avec les exportations (déclarées FAB) ; les frais d'expédition (assurances, transports) sont réaffectés aux rubriques de services appropriés ;
- les flux relatifs aux biens exportés ou importés en vue de transformation ou de réparation pour lesquels il n'y a pas de transfert de propriété sont exclus.

• L'avitaillement

Cette rubrique recouvre les achats de biens dans les ports et les aéroports par les transporteurs résidents à l'extérieur et par les transporteurs non-résidents en Polynésie française tels que les carburants, provisions et fournitures. En sont exclus les services apparentés (remorquage, emmagasinage, etc.) qui s'enregistrent parmi les services de transport.

3-4-1-2 Les services

• Les transports

Ils sont éclatés entre les transports maritimes et aériens. Cette ligne enregistre, outre les règlements déclarés au titre de l'acheminement des marchandises et des transports de passagers ainsi que des frais associés (à l'exception de l'avitaillement), la part des frais d'expédition contenus dans les règlements de marchandises.

• Les services de communication

Ils regroupent les règlements liés à des services postaux, télégraphiques ou téléphoniques, à l'utilisation de réseaux de télécommunications et à la transmission de données.

• Les services de construction

Ils enregistrent les règlements relatifs aux frais de fonctionnement et bénéfices de chantiers, aux dépenses de prospection minière et de forages pétroliers conduits par des résidents à l'extérieur ou au sein de la collectivité par des non-résidents, ainsi que les achats de marchandises liés à ces travaux, lorsqu'ils sont effectués dans des pays tiers.

• Les services d'assurance

Les services d'assurance comprennent les diverses formes d'assurance fournies aux non-résidents par les compagnies d'assurance résidentes et *vice versa*. Ils recouvrent les services d'assurances dites directes (assurance du fret, assurance-vie, assurance dommages ou accidents, etc.) et la réassurance.

• Les services financiers

Il s'agit des commissions et frais perçus par le secteur bancaire ou les autres secteurs lors, par exemple, d'opérations de change, de transactions sur valeurs mobilières, etc.

- **Les autres services aux entreprises**

Ils sont décomposés en **négoce international**, **autres services commerciaux**, **locations** et **services divers aux entreprises**. Sont recensés au titre du **négoce international** les règlements nets liés aux achats de marchandises « étrangères », non importées sur le territoire douanier polynésien, puis revendues à des non-résidents, ainsi que les achats et ventes à des non-résidents de marchandises polynésiennes ne quittant pas le territoire douanier polynésien. Les **services divers aux entreprises** rassemblent les services techniques (frais d'étude et de recherche, assistance technique), les honoraires de membres des professions libérales, les frais d'abonnement et de publicité, les services administratifs entre affiliés (frais de gestion de succursales, agences, bureaux, etc.).

- **Les services personnels, culturels et récréatifs**

Ils sont subdivisés en **services audiovisuels et annexes** et **autres services personnels** et comprennent les règlements relatifs aux redevances cinématographiques, aux achats, ventes et locations de programmes de télévision et de radio, ainsi que les services rendus aux personnes non recensées par ailleurs.

- **Les services des administrations publiques**

Cette ligne recense principalement les dépenses de fonctionnement et d'investissement effectuées dans la collectivité par les forces armées, considérées comme une entité non résidente. Elle recense notamment la part des salaires des militaires consommée localement.

- **La rubrique « voyages »**

Cette rubrique retrace les dépenses des personnes physiques lors de leurs déplacements à l'extérieur.

Au crédit de la rubrique « voyages » figurent les dépenses des personnes physiques non-résidentes en Polynésie française et au débit celles des résidents à l'extérieur de la collectivité (quel que soit le motif du déplacement : voyages touristiques, voyages d'affaires, etc.). Les dépenses et recettes de transport liées aux voyages internationaux ne sont en revanche pas enregistrées sur cette ligne, mais avec les services de transports.

Jusqu'en 2007 en Polynésie française, les flux de la ligne « voyages » étaient principalement appréhendés à partir des échanges de billets de banque et de paiements effectués par carte bancaire. Depuis, ces flux sont mesurés à partir de l'enquête tourisme de l'ISPF en conformité avec la méthodologie retenue par la Banque de France pour l'établissement de la balance des paiements de la France.

3-4-1-3 Les revenus

Les revenus sont partagés entre **rémunérations des salariés** et **revenus des investissements**. Les **rémunérations des salariés** comprennent les salaires et traitements versés par des employeurs non-résidents à leurs salariés résidents (y compris les rémunérations versées par l'État métropolitain à ses agents) et inversement. Les **revenus des investissements** correspondent aux recettes ou paiements afférents aux avoirs ou engagements financiers extérieurs (revenus des investissements directs, revenus des investissements de portefeuille et autres revenus d'investissements).

3-4-1-4 Les transferts courants

Les transferts courants sont ventilés par secteur. Les **transferts courants des administrations publiques** comprennent essentiellement les transferts courants des administrations publiques métropolitaines (notamment prestations sociales dont pensions, dotations, impôts et taxes). Les **transferts des autres secteurs** sont ventilés en deux rubriques, les **envois de fonds des travailleurs** et les **autres opérations**. Les **envois de fonds des travailleurs** reprennent les montants transférés à l'extérieur par des travailleurs résidents et *vice versa*. Les **autres opérations** comprennent des opérations de nature très diverse, parmi lesquelles : les indemnités versées et les primes reçues par des compagnies d'assurance résidentes à des non-résidents et inversement (à l'exception de la part représentative de la charge de services – commissions – répertoriée en services d'assurance) ; les dons et versements humanitaires ; les subventions et donations ; les indemnités pour rupture de contrat ; etc.

3-4-2 Le compte financier

• Les investissements directs

Les investissements directs couvrent les opérations effectuées par des investisseurs afin d'acquérir, d'accroître ou de liquider un intérêt durable dans une entreprise et de détenir (ou de liquider) une influence dans sa gestion. Par convention, on considère qu'une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur détient au moins 10 % du capital social de l'entreprise investie.

Les investissements directs comprennent non seulement la transaction initiale, qui établit la relation entre l'investisseur et l'entreprise investie (ligne **capital social**), mais aussi toutes les transactions ultérieures entre eux et entre les entreprises apparentées (opérations de prêt, flux de trésorerie, etc. ; ligne **autres opérations**). Les investissements immobiliers sont également considérés comme des investissements directs.

• Les investissements de portefeuille

Les investissements de portefeuille comprennent toutes les opérations « fermes » sur titres négociables entre résidents et non-résidents, achats à l'émission, négociations et remboursements, à l'exception de celles comprises au sein des investissements directs, des avoirs de réserve et des produits financiers dérivés.

• Les autres investissements

Ce poste englobe toutes les opérations sur actifs et passifs financiers vis-à-vis des non-résidents qui ne figurent pas sous une autre rubrique du compte financier. Il se répartit entre créances et engagements des résidents vis-à-vis de l'extérieur, puis par nature d'opérations (crédits commerciaux, prêts et emprunts, autres avoirs et engagements), enfin par secteur résident à l'origine des créances et engagements :

- **les avoirs de l'IEOM** retracent l'ensemble des transferts publics et privés avec la France métropolitaine qui s'effectuent par l'intermédiaire du compte d'opérations de l'IEOM ;
- **les engagements des administrations publiques** renseignent sur l'augmentation ou la diminution des emprunts contractés par les administrations publiques résidentes à l'extérieur de la collectivité (généralement auprès d'établissements tels que l'Agence française de développement, Dexia ou la Caisse des dépôts et consignations) ;
- **les avoirs et engagements du secteur bancaire** permettent d'observer l'évolution de la position « dépôts-crédits » du système bancaire local à l'égard de l'extérieur. Pour les avoirs, une inscription en débit correspond à une augmentation de la trésorerie placée hors de Polynésie française ou à une hausse des concours accordés à la clientèle non résidente. Pour les engagements, une inscription en crédit traduit une augmentation des emprunts du secteur bancaire local à l'extérieur ou une progression des dépôts des non-résidents auprès du secteur bancaire local. Le solde des avoirs et engagements du secteur bancaire mesuré dans la balance des paiements peut différer de la variation de la position extérieure nette du secteur bancaire établi à partir des statistiques monétaires en raison de différences de champs (l'ensemble des avoirs et engagements du secteur bancaire – opérations interbancaires et opérations avec la clientèle – sont retracés en balance des paiements alors que les statistiques monétaires ne couvrent que les opérations interbancaires ; le secteur bancaire inclut l'OPT, mais exclut les sociétés financières en balance des paiements – situées dans les « autres secteurs » – contrairement aux statistiques monétaires) ;
- **les avoirs de réserve** : l'IEOM ne détient ni stock d'or ni avoirs en Droits de tirage spéciaux (DTS) et ne constitue pas de réserves auprès du Fonds monétaire international. Le poste « avoirs de réserve » n'apparaît donc pas dans la balance des paiements des collectivités d'outre-mer.

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles
et téléchargeables gratuitement
sur le site www.ieom.fr.

Directeur de la publication : Marie-Anne Poussin-Delmas
Responsable de la rédaction : Claude Périou
Éditeur : IEOM
Dépôt légal : décembre 2019 – ISSN 2428-1727 (en ligne)

